

AVIS AU PUBLIC

MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE LA COMMUNE DE BARCELONNETTE

Le public est informé qu'il sera procédé, sur le territoire de la commune de BARCELONNETTE, à une enquête publique sur le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la Mairie de BARCELONNETTE pendant 40 jours consécutifs, du 02 mars au 10 avril 2009 inclus, afin que chacun puisse :

- en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la Mairie (sauf les jours fériés), à savoir les **lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, ainsi que le mercredi de 08h00 à 12h00.**
- consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire enquêteur, à la Mairie de BARCELONNETTE.

Monsieur CONSTANS Marc, désigné par le Tribunal Administratif de MARSEILLE comme commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique précitée, recevra en personne les observations du public à la Mairie de BARCELONNETTE les :

Lundi 02 mars 2009 de 08h00 à 12h00
Lundi 09 mars 2009 de 13h30 à 17h00
Jeudi 19 mars 2009 de 13h30 à 17h00
Lundi 30 mars 2009 de 13h30 à 17h00
Vendredi 10 avril 2009 de 13h30 à 17h00.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de BARCELONNETTE, ainsi qu'à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence à DIGNE-LES-BAINS.

Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.